

21

RAPPORT

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AU CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-THERESE

Le Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Thérèse sollicite l'aide financière de la Municipalité en vue de réaliser des travaux de mise en sécurité des salles situées au sous-sol de l'église. La Paroisse est propriétaire de l'édifice.

Le coût estimatif de ces travaux est de 27 802,21 €.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement d'un montant de 13 898 €.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

MOTION

OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT AU CONSEIL DE FABRIQUE DE LA PAROISSE SAINTE-THERESE

Le Conseil Municipal,

Les Commissions entendues,

Sur proposition de la Commission des Affaires Culturelles réunie en date du 13 Janvier 2011,

VU la demande d'aide financière présentée par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Thérèse,

VU l'article 42 du décret du 30 décembre 1809 sur les fabriques des églises, modifié par décret du 18 mars 1992,

DÉCIDE :

- le versement d'une subvention d'équipement de 13 898 € au Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Thérèse représentant la participation financière de la Municipalité à la réalisation des travaux de mise en sécurité des salles situées au sous-sol de l'église.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Cette subvention d'équipement sera versée sur présentation des justificatifs des dépenses.

DONNE un avis favorable à la réalisation des travaux à entreprendre par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Sainte-Thérèse.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE